Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20261029-D_2026_15-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOEMEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Décision n° 2026-15

OBJET : Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, chargeant le Maire notamment, d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 € ;

Vu l'état des créances irrécouvrables transmis par le comptable public, proposant l'admission en non-valeur de créances dont le montant individuel est inférieur à 200 € ;

Considérant le comptable public a engagé les diligences au recouvrement des créances concernées, sans pouvoir obtenir leur recouvrement ;

Considérant qu'il convient en conséquence, de procéder à l'admission en non-valeur des créances concernées, pour un montant de 2 786,54 € ;

DECIDE

Article 1 : les créances irrécouvrables figurant sur l'état transmis par le comptable public sont admises en non-valeur pour un montant total de 2 786,54 €.

Article 2 : La Directrice Générale des Services, le Services Financier de la ville de Ploemeur sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Fait à Ploemeur, le 29 octobre 2026

MAIRIE DE PLOEMEUR MORBIHAN

Le Maire,
Ronan LOAS

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net